

# INSTANCE DE COORDINATION JUDICIAIRE POUR LA CORSE

Pour la quatrième fois en 2 ans, la garde des Sceaux, Christiane Taubira réunit lundi 8 décembre 2014 l'instance de coordination judiciaire pour la Corse.

Destinée à mieux lutter contre la criminalité organisée (règlements de compte, terrorisme, criminalité financière) insulaire, cette instance a été créée par la circulaire de politique territoriale du 23 novembre 2012. Celle-ci détermine une stratégie pénale déclinée selon plusieurs axes visant à renforcer :

## ▶ La lutte contre les assassinats liés à l'affairisme

- en priorisant la lutte contre le blanchiment et les extorsions dans les milieux professionnels sensibles (immobilier, travaux publics, sport, sécurité, jeux...);
- en favorisant les saisies et confiscations du produit des infractions;
- en organisant des rencontres régulières entre les procureurs et les représentants de la Banque de France afin d'identifier les flux financiers douteux et un traitement diligent des signalements TRACFIN;
- en redynamisant le groupe d'intervention régionale (GIR).

## ▶ L'efficacité du traitement judiciaire

- en favorisant une action publique diligente par le recours accru à la co-saisine, la création de bureaux des enquêtes, l'ouverture anticipée des informations judiciaires et une politique d'audiencement proactive des affaires;
- en réaffirmant, par une politique pénale volontariste et ferme, la protection des auxiliaires, des victimes et des témoins contre les subornations et les menaces et l'utilisation de la procédure de témoignage anonyme.

## A SAVOIR !

Parce que la lutte contre les infractions financières en Corse est une priorité de la garde des Sceaux, le pôle financier de Bastia a été le seul pôle financier régional maintenu après la création du procureur de la République financier alors que les autres pôles ont été supprimés.

## CHIFFRES CLÉS

Sur le premier semestre 2014, le parquet de Bastia a ouvert **9 procédures d'extorsion et de blanchiment** et fait saisir **1,132 millions d'euros**.

## ▶ La coordination des enquêtes

- avec la création de l'instance de coordination judiciaire;
- par la mise en place d'un outil de suivi des dossiers de criminalité organisée.

## ▶ L'articulation avec l'autorité administrative

- en intensifiant les relations avec les présidents des chambres régionales de commerce, des tribunaux administratifs et des services financiers et fiscaux;
- en mettant en place, avec le préfet de région, d'un comité stratégique local d'échange et de coordination en matière économique et financière.

## ZOOM SUR LES EFFECTIFS

Comme la ministre de la Justice s'y était engagée, les postes à Marseille et en Corse ont été stabilisés :

**En Corse** tous les postes sont pourvus et le seront encore en 2015 :

- 16 postes à la Cour d'appel de Bastia,
- 22 postes au tribunal de grande instance de Bastia,
- 20 postes au tribunal de grande instance d'Ajaccio.

**A Marseille :**

- 40 personnes sont actuellement en poste au parquet,
- 21 juges d'instruction sont actuellement en poste au tribunal de grande instance, alors que 20 emplois sont localisés.

